

**DEMANDE DE BRANCHEMENT au réseau d'assainissement collectif
valant CONVENTION DE DEVERSEMENT ORDINAIRE**

Je soussigné(e),

NOM et Prénom(s) :-----

Domicilié(e) à :-----

Adresse électronique :-----

Numéro de téléphone :-----

Agissant en qualité de propriétaire.

Sollicite un (ou des) branchement(s) au réseau d'assainissement collectif :

Préciser : 1 2 3 4

Pour :

- une maison individuelle neuve (1 logement)
- une maison individuelle existante (1 logement)
- un immeuble à usage d'habitation en copropriété (neuf ou existant)
- un immeuble à usage d'habitation appartenant à un seul propriétaire comportant plusieurs logements destinés à la location
- un immeuble neuf hors usage d'habitation
- un immeuble existant hors usage d'habitation

Situé(e) sur la Commune d'Alex à l'adresse suivante :-----

Alimentation en eau

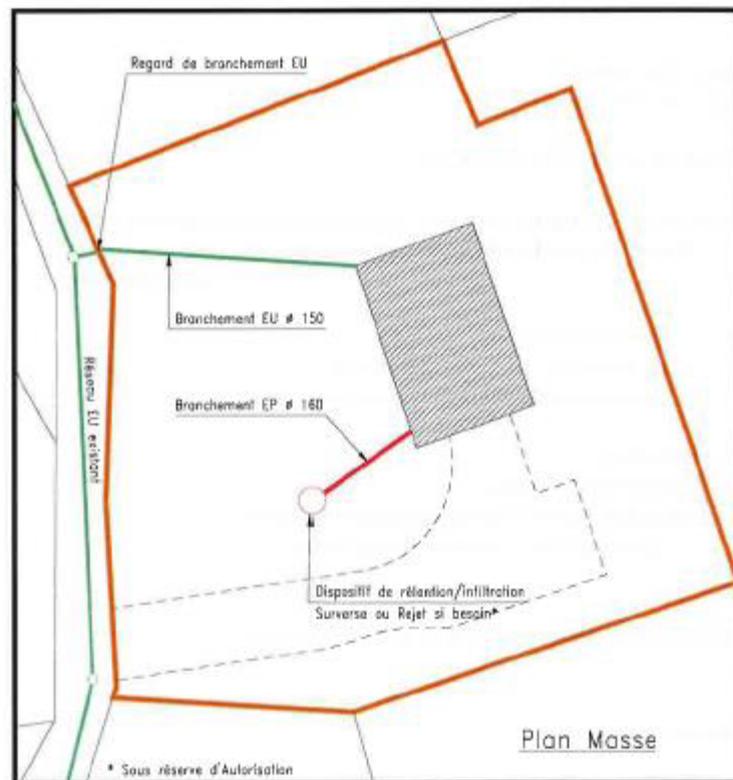
- | | | |
|--|------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Réseau communal | Usage de l'eau : | <input type="checkbox"/> Domestique |
| | | <input type="checkbox"/> Autre :----- |
| <input type="checkbox"/> Source privée | Usage de l'eau : | <input type="checkbox"/> Domestique |
| | | <input type="checkbox"/> Autre :----- |

Elaborez votre projet (hors demande de permis de construire) :

Vous devez réaliser un plan masse de votre projet sur lequel figure impérativement :

- Les limites de votre terrain
- L'implantation de votre projet de construction
- L'implantation des accès et des aires de stationnement
- Les réseaux enterrés existants
- Les éventuelles servitudes
- Les réseaux à créer
- L'implantation de tous dispositifs d'assainissement

Exemple :



Engagement du demandeur

Le demandeur :

- Autorise le service de contrôle à entrer en contact avec lui pour :
 - ✓ Une première visite sur le terrain afin de contrôler la faisabilité technique et réglementaire de son projet. Cette étape est facultative.
- S'engage à réaliser les travaux dans le respect des normes et du plan masse proposé.
- S'engage à rentrer en contact avec le service de contrôle pour :
 - ✓ Une seconde visite de terrain afin de contrôler la correcte réalisation des travaux. Cette étape est obligatoire.
- S'engage à régler la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), les frais de branchements, et le contrôle après travaux à la commune d'Alex.

(sous réserve de l'autorisation de raccordement ou de l'obtention du PC)

Prix de l'assainissement collectif

1. Immeuble neuf à usage d'habitation (maison individuelle)

		Fixe	Variable
PFAC		4000 € T.T.C	
Frais de branchement		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T.	
	Après travaux	197 € H.T.	
Redevance assainissement		70 €/an	1,70 €/m ³

2. Immeuble existant à usage d'habitation (maison individuelle)

		Fixe	Variable
PFAC		2000 € T.T.C	
Frais de branchement		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T.	
	Après travaux	197 € H.T.	
Redevance assainissement		70 €/an	1,70 €/m ³

3. Immeuble en copropriété à usage d'habitation

		Fixe	Variable
PFAC par copropriétaire		2000 € T.T.C.	
Frais de branchement (partagés entre les copropriétaires raccordés à une même boîte de branchement)		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle (partagés entre les copropriétaires raccordés à une même boîte de branchement) (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T.	
	Après travaux	197 € H.T.	
Redevance assainissement (par copropriétaire)		70 €/an	1,70 €/m ³

4. Immeuble à usage d'habitation appartenant à un seul propriétaire comportant plusieurs logements destinés à la location

		Fixe	Variable
PFAC (pour le logement principal)		2000 € T.T.C.	
PFAC (par logement complémentaire destiné à la location)		1000 € T.T.C.	
Frais de branchement		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T..	
	Après travaux	197 € H.T.	
Redevance assainissement (par logement)		70 €/an	1,70 €/m ³

5. Immeuble neuf hors usage d'habitation

Montant fixe forfaitaire pour 1 unité de base = 3500 € T.T.C. (comprenant PFAC et frais de branchement)

Par tranche de surface de plancher		Fixe		Variable
Jusqu'à	50 m ²	1 unité de base	3500 € T.T.C.	
	250 m ²	2 unités de base	7000 € T.T.C.	
	500 m ²	3 unités de base	10 500 € T.T.C.	
	1000 m ²	4 unités de base	14 000 € T.T.C.	
	5000 m ²	5 unités de base	17 500 € T.T.C.	
	Supérieur à 5000 m ²	6 unités de base	21 000 € T.T.C.	
Frais de contrôle (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T.		
	Après travaux	197 € H.T.		
Redevance assainissement		70 €/an		1,70 €/m ³

6. Immeuble existant hors usage d'habitation

Montant fixe forfaitaire pour 1 unité de base = 3500 € T.T.C. (comprenant PFAC et frais de branchement)

Par tranche de surface de plancher		Fixe		Variable
Jusqu'à	50 m ²	1 unité de base	3500 € T.T.C.	
	250 m ²	2 unités de base	7000 € T.T.C.	
	500 m ²	3 unités de base	10 500 € T.T.C.	
	1000 m ²	4 unités de base	14 000 € T.T.C.	
	5000 m ²	5 unités de base	17 500 € T.T.C.	
	Supérieur à 5000 m ²	6 unités de base	21 000 € T.T.C.	
Frais de contrôle (prix révisés chaque année - TVA à 10%)	Avant travaux (facultatif)	155 € H.T..		
	Après travaux	197 € H.T..		
Redevance assainissement		70 €/an		1,70 €/m ³

- Accepte le règlement d'assainissement collectif de la Commune d'Alex consultable en mairie.
- Autorise le contrôleur agréé par la Commune à pénétrer dans sa propriété pour contrôler la mise en œuvre effective des installations d'assainissement.

En cas de litige, le tribunal administratif compétant sera celui de la juridiction de la Commune d'Alex

Fait à -----, le -----

Signature du propriétaire, précédé de la mention « lu et approuvé »

Souhait concernant le mode de règlement :

- En une seule fois
- En 5 annuités

Autorisation de raccordement à l'assainissement collectif :

- Accordée
- Accordée sous réserve
- Refusée

Motif :

Alex, le -----

Le Maire
Catherine HAUETER